

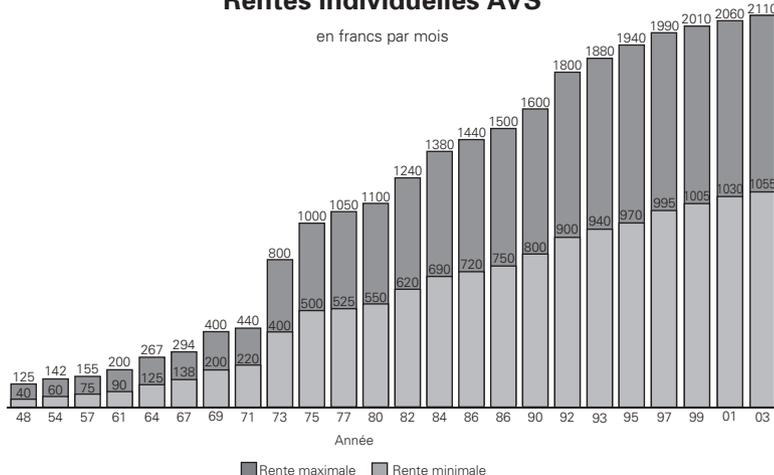


AVS: un départ laborieux, de beaux fruits... et demain?

AHV: Schöne Früchte nach einem mühsamen Anfang... und morgen?

Rentes individuelles AVS

en francs par mois



Il a fallu près d'un quart de siècle pour que l'AVS passe de l'idée à la réalité. C'est en 1925 que le peuple et les cantons ont chargé la Confédération d'introduire l'AVS, puis l'assurance-invalidité, par voie législative. Le financement provenait de l'imposition des boissons distillées et du tabac.

En 1931, la loi d'exécution fit l'objet d'un referendum et fut refusée. La crise économique et l'insécurité politique ne firent pas avancer le projet. L'AVS fut portée sur une liste d'attente.

Dès 1944, le Conseil fédéral reprit l'examen des possibilités d'introduire une AVS fédérale. Fin 1946, nouveau projet de loi, et nouveau referendum. Mais la situation n'était plus celle de 1931. En juin 1947, lors d'une votation historique (participa-

tion de 80%), la loi fut acceptée à la majorité écrasante de 862'036 oui contre 215'496 non. Elle entra en vigueur le 1^{er} janvier 1948.

En 1972, le peuple, y compris les femmes qui avaient le droit de vote depuis un an, et les cantons ont rejeté l'initiative du Parti du Travail « Pour une véritable retraite populaire » et adopté le contre-projet du Conseil fédéral par 1'393'797 oui contre 418'018 non. Cette date marque la mise en place des 3 piliers (AVS, prévoyance professionnelle, prévoyance individuelle)

Depuis sa création, l'AVS a été régulièrement revue. Il serait fastidieux de réexaminer toutes les révisions. Certaines sont à marquer d'une pierre blanche : 1969, 1992. Pour sa part, la 10^{ème} révision (1997) relève l'âge de la retraite des femmes à 64

ans, introduit le « splitting » et majore les rentes des veuves...

En 50 ans, l'AVS est devenue une belle œuvre de solidarité. La rente maximale a passé de 125.- à 2110.-, la rente minimale de 40.- à 1055.- Fr.

Que nous réserve la 11^{ème} révision proposée au peuple en mai prochain ?

Antoine Maillard

Von der Idee bis zur Verwirklichung der AHV dauerte es ein Vierteljahrhundert. 1925 beauftragten das Stimmvolk und die Kantone den Bund mit der Einführung der AHV, später der IV. Die Finanzierung erfolgte durch die Besteuerung der destillierten Getränke und des Tabaks.

1931 wurde gegen das Ausführungsgesetz das Referendum ergriffen und dabei abgelehnt. Die Wirtschaftskrise und die politische Unsicherheit bremsen das Projekt. Die AHV kam auf die Warteliste.

1944 nahm der Bundesrat die Prüfung der Realisierungsmöglichkeit einer AHV wieder auf. Ende 1946 ein neuer Gesetzesentwurf und abermals ein Referendum! Aber die Situation war nicht mehr die gleiche wie 1931. Im Juni 1947, während einer historischen Abstimmung - Stimmbeteiligung 80% - wurde das Gesetz mit einer über-



Aufhebung der Altersgrenze 70 für Kommissionsmitglieder



Extrait du procès-verbal de la séance du 90 décembre 2003 :

Vu

le Conseil d'Etat décide: d'adopter la modification de l'article 9, alinéa 2, du règlement sur l'organisation de l'Administration cantonale qui prend la nouvelle teneur suivante :

«Une personne ne peut siéger durant plus de douze ans dans la même commission», ce, après suppression du membre de phrase et de la phrase suivante: «...ou quittera sa charge à la fin de l'année où elle atteint les septante ans révolus. Demeurent réservés les impératifs d'une représentation catégorielle équitable des milieux concernés, notamment des aînés ainsi que les représentations liées à la fonction»

Cette décision réjouit grandement la Fédération cantonale ainsi que tous les aînés valaisans

Dans la législation cantonale, dans des ordonnances, des règlements, des lois, des décrets apparaissait, ici et là, l'interdiction faite aux aînés ayant 70 ans révolus de participer à des comités, à des commissions cantonales ou communales

Après plusieurs années de demandes, de contacts et d'interventions faites en collaboration avec Pro Senectute et son directeur Dominique Germann ainsi qu'avec le Conseil suisse des aînés, cette discrimination due à l'âge est enfin supprimée.

En 2004, l'espérance de vie va bien au-delà de 80 ans. Etre retraité n'est plus nécessairement synonyme de vieillesse. Par sa décision du 10 décembre 2003, le Conseil d'Etat a reconnu et accepté tout le capital de temps, de savoir, d'expérience et de disponibilité que les retraités offrent aux autres générations.

Retraitées et retraités, par votre engagement social et par votre travail de bénévolat, vous accomplissez une œuvre de solidarité entre les générations et vous restez des acteurs sociaux en citoyens responsables.

Engagez-vous !

Bernadette Roten

Der Staatsrat hat in seiner Sitzung vom 10. Dezember 2003 die Abänderung von Artikel 9, Absatz 2 des Reglementes über die Verwaltung der kantonalen Verwaltung beschlossen.

Der Passus, dass ein Mitglied einer kantonalen Kommission nach Erfüllung 70. Altersjahr sein Amt abgeben muss und grundsätzlich auch kein neues Amt übernehmen kann, wurde gestrichen.

Der betreffende Artikel lautet neu bloss: «Eine Person kann nur während 12 Jahren in der gleichen Kommission Einsitz haben.»

Dieser Entscheid löst bei der Walliser Vereinigung der Rentner, bei allen Rentnerinnen und Rentnern eine grosse Freude aus. Die Vereinigung dankt allen, die sich jahrelang für diesen Entscheid eingesetzt haben.

Im Jahre 2004 reicht die Lebenserwartung weit über 80 Jahre hinaus. Der Staatsrat hat mit diesem Beschluss das Kapital der Zeit, des Wissens, der Erfahrung und der Verfügbarkeit der Rentnerinnen und Rentner im Dienste der jüngeren Generation anerkannt. Mit Freude werden wir uns dieser Aufgabe weiterhin stellen.

Bernadette Roten, Präsidentin WVR

Forts. von S.1

wältigenden Mehrheit von 862'036 Ja gegen 215'496 Nein angenommen. Das Gesetz trat am 1. Januar 1948 in Kraft.

1972 lehnten das Volk, einschliesslich der seit einem Jahr stimmberechtigten Frauen, und die Kantone die Initiative der Arbeiterpartei «für eine Volksvorsorge» ab und nahmen das Gegenprojekt des Bundes mit 1'393'797 Ja gegen 418'018 Nein an. Damit war der Markstein für das Dreisäulen-System (AHV,

Berufsvorsorge, Individualvorsorge) gesetzt.

Seit ihrer Einführung wurde die AHV laufend revidiert. Meilensteine sind die Revisionen von 1969 und 1992. Die 10. Revision (1997) erhöhte das Pensionsalter der Frauen auf 64 Jahre, führte das Splitting ein und erhöhte die Witwenrenten...

In den 50 Jahren entwickelte sich die AHV zu einem schönen Soli-

daritätswerk. Was wird uns die 11. Revision vom kommenden 16. Mai bringen?

Seit 1948 sind die höchsten Renten von 140 auf 2110 und die kleinsten von 40 auf 1055 Franken gestiegen.

Die Grafik auf Seite 1 ist der Broschüre «Alles über die AHV» vom Informationszentrum der AHV-IV entnommen.

Antoine Maillard

La 11^e Révision de l'AVS en bref

Die 11. AHV-Revision in Kürze



Au départ, le projet de 11^e révision AVS visait à consolider la base de financement à moyen terme et à introduire un système de retraite à la carte accompagné de mesures sociales. A l'arrivée, la révision apparaît presque exclusivement comme une réduction importante des prestations sur le dos des femmes.

Prestations

- Dès 2009, l'âge de la retraite des femmes est fixé à 65 ans à l'instar des hommes.
- La rente de veuve est supprimée progressivement pour les femmes sans enfants. Sur une période de 15 ans, la rente de veuve est abaissée de 80% à 60% tandis que la rente d'orphelin est relevée de 40% à 60%. En outre, la personne divorcée ne pourra prétendre à une rente de veuve ou de veuf que si elle a perçu une pension d'entretien en vertu du jugement de divorce (retour à une disposition d'avant la 10^e révision).
- Un dispositif complexe est mis sur pied, permettant d'anticiper des demi-rentes dès l'âge de 59 ans et des rentes entières dès 62 ans. En cas d'anticipation, les rentes sont réduites à vie selon des règles actuarielles. Pour les femmes nées entre 1948 et 1952, une réduction plus faible est prévue en cas de retrait de la vie active à 64 ans. Les personnes de condition modeste ne bénéficient pas d'un accès facilité à la retraite anticipée.
- L'adaptation des rentes intervient tous les 3 ans au lieu de tous les 2 ans actuellement. Elle reste basée sur les indices des prix (¹/₂) et des salaires (¹/₂). Si le niveau

du fonds de compensation tombe au-dessous de 70 % des dépenses d'une année, d'autres mesures doivent être prises.

Financement

- Le revenu entier d'une activité lucrative des personnes retraitées est soumis à cotisation, ce qui signifie que la franchise mensuelle de 1'400 francs est supprimée.
- Un arrêté fédéral modifiant la Constitution donne la possibilité de relever la TVA de 1 point au maximum en faveur de l'AVS et de 0.8 points en faveur de l'AI.
- Globalement, la 11^e révision permet de réaliser des économies d'environ 927 millions de francs et un point de TVA supplémentaire rapporte 2'428 millions de francs.

Claude Follonier,
Directeur de la Caisse de
Compensation du canton du Valais

Zu Beginn des Entwurfs der 11. AHV-Revision zielte diese darauf ab, die mittelfristige Finanzierungsgrundlage zu konsolidieren und ein Pensionierungssystem „à la carte“ einzuführen, das von sozialen Massnahmen begleitet wurde. Mit der Zeit erscheint die Revision fast ganz als eine bedeutende Reduktion der Leistungen auf dem Rücken der Frauen.

Leistungen

- Ab 2009 wird das Rentenalter der Frauen auf 65 Jahre wie für die Männer festgelegt.
- Die Witwenrente wird für die Frauen ohne Kinder progressiv aufgehoben. Über einen Zeitraum von fünfzehn Jahren wird die Witwenrente von 80% auf 60% herabgesetzt, während die Waisenrente von 40% auf 60% angehoben wird. Ferner kann die geschiedene Person nur noch Anspruch auf die Witwen/Witwenrente erheben, wenn ihr aufgrund eines Scheidungsurteils eine Un-

terhaltsrente zugesprochen wurde (Rückkehr zu einer Bestimmung vor der 10. Revision).

- Es wird eine komplexe Regelung geschaffen, die erlaubt, den Vorausbezug von Halbbrenten ab dem 59. Altersjahr und Vollrenten ab dem 62. Jahr zu beziehen. Im Falle des Vorausbezugs werden die Renten nach den versicherungsmathematischen Regeln lebenslänglich gekürzt. Für die Frauen, die zwischen 1948 und 1952 geboren worden sind, ist eine kleinere Reduzierung der Rente vorgesehen, wenn sie mit 64 in die Pension gehen. Die Personen bescheidener Bedingung profitieren nicht von einem vereinfachten Zugang zum vorgezogenen Ruhestand.
- Die Anpassung der Renten erfolgt alle drei Jahre, anstatt wie bis heute, alle zwei Jahre. Sie richtet sich je zur Hälfte nach dem Index der Konsumentenpreise und Löhne. Wenn das Niveau des Ausgleichsfonds unter 70% der Ausgaben eines Jahres sinkt, müssen andere Massnahmen getroffen werden.

Finanzierung

- Das gesamte Einkommen einer Erwerbstätigkeit der pensionierten Personen ist beitragspflichtig, was bedeutet, dass der monatliche Freibetrag von Fr. 1'400.- abgeschafft wird.
- Ein Bundesbeschluss über die Änderung der Bundesverfassung ermöglicht die Erhöhung der Mehrwertsteuer von 1 Prozentpunkt zugunsten der AHV und um 0.8 Prozentpunkt zugunsten der IV.
- Gesamthaft gesehen ermöglicht die 11. AHV-Revision Einsparungen von ca. 927 Mio. Franken und 1 Prozentpunkt zusätzliche Mehrwertsteuer ergibt 2'428 Mio. Franken.

Claude Follonier
Direktor der Ausgleichskasse des
Kantons Wallis

11. AHV-Revision: bereiten wir uns vor!

A plusieurs reprises, nous avons protesté contre cette manie, vieille de 20 ans au moins, de certains milieux politiques et économiques, de peindre le diable sur la muraille quant à l'avenir de l'AVS. C'est leur manière de préparer en toute bonne conscience son démantèlement. Et aujourd'hui on passe à l'acte. Et de quelle manière!

Les femmes, premières victimes

Après avoir relevé l'âge de l'AVS des femmes de 62 à 64 ans, on passe la 3^e vitesse: 65 ans et sans compensation, cette fois. Economie annuelle, 450 millions.

On supprime les rentes à toutes les veuves n'ayant pas d'enfants. Pour les autres, les rentes seront progressivement diminuées qu'un quart, avec une certaine compensation de la rente d'orphelin. Economie 250 millions.

L'indexation à la peine

L'indexation des rentes n'aura lieu que tous les 3 ans (2 actuellement), alors que les salaires sont adaptés chaque année. Et les cotisations à l'assurance-maladie?

De plus, l'indice mixte, adaptation des rentes au renchérissement et à l'évolution des salaires est sérieusement menacé. *«Lorsqu'il est prévisible que le fonds de compensation AVS est inférieur à 70% des dépenses d'une année (art. 33 quater), le Conseil fédéral pourra se contenter d'adapter les rentes à l'évolution des prix».*

Et pour que cette disposition ait toutes les «chances» d'être appliquée, certains milieux, et non des moindres, proposent de refuser le % TVA destiné à assurer le financement de l'AVS. S'ils y parviennent, adieu l'indice mixte!

A plus tard la flexibilisation

Lors de la votation sur la 10^e révision AVS, les autorités avaient promis de mettre en place une retraite flexible, accessible à tout le monde. Or, une anticipation de 3 ans (rente à 62 ans) entraînerait une diminution à vie de plus de 20%. Quel petit rentier pourrait se le permettre?

Une institution sûre

L'AVS est une institution sûre, d'autant plus qu'on est loin d'avoir épuisé toutes les possibilités de financement. Elle ne peut être démolie qu'avec l'accord des citoyens. Alors, réagissons. C'est au premier coup de boutoir qu'il faut s'opposer!

Vital Darbellay

Mehrmals haben wir gegen diese mindestens 20-jährige Manie gewisser politischer und wirtschaftlicher Kreise protestiert, dass sie betreffend die Zukunft der AHV den Teufel an die Wand malen. So bereiten sie mit gutem Gewissen ihren Untergang vor. Heute gehen sie zur Tat über, und wie!

Die Frauen als erste Opfer

Nach der Erhöhung des AHV-Alters der Frauen von 62 auf 64 Jahre stellt man den dritten Gang ein: 65 Jahre und diesmal ohne Kompensation. Jährliche Einsparung von 450 Millionen!

Man streicht allen kinderlosen Witwen die Renten. Den andern werden die Renten progressiv um ein Viertel gekürzt, mit einer gewissen Kompensation durch die Waisenrente. Einsparung von 250 Millionen!

Die Indexierung hat ihre Mühe

Die Renten werden nur alle drei statt wie heute alle zwei Jahre der Teuerung angepasst, während dies für die Löhne alljährlich erfolgt. Und die Krankenkassen-Beiträge? Ferner ist Mischindex - die Anpassung der Renten an die Teuerung und die Entwicklung der Löhne - stark gefährdet. „Wenn der Kompensationsfonds voraussichtlich unter 70% der Ausgaben eines Jahres liegt (Art. 33 quater), kann der Bundesrat mit der Anpassung der Renten an die Preisentwicklung vorliebnehmen.

Und damit diese Bestimmung alle «Chancen» hat, angenommen zu werden, schlagen Kreise, und nicht die weniger wichtigen, vor, den einen für die Sicherung der AHV-Finanzierung vorgesehenen Prozentpunkt der Mehrwertsteuer abzulehnen. Wenn es ihnen gelingt, wird nichts mit dem Mischindex.

Die Flexibilisierung für später

Während der 10. AHV-Revision hatten die Behörden eine gewisse Flexibilisierung der Pensionierung für alle versprochen. Nun hätte ein Vorausbezug von drei Jahren (Pensionierung mit 62) eine lebenslange Herabsetzung der Rente um über 20% zur Folge. Welcher kleine Rentner könnte sich das erlauben?

Eine sichere Einrichtung

Die AHV ist eine sichere Institution, umso mehr da noch lange nicht alle Finanzierungsmöglichkeiten ausgeschöpft sind. Sie kann nur mit dem Einverständnis der Bürgerinnen und Bürger ruiniert werden. Reagieren wir also. Wehret den Anfängen!

Vital Darbellay

**Vous voulez que le Trait d'union vive. Alors n'oubliez pas de payer votre abonnement.
Par avance, merci!**



Eclairons notre lanterne...

Bleiben wir am Ball...



Pour faire suite au dernier dossier consacré aux caisses maladie, essayons de décrypter quelques termes si souvent employés.

Quand on parle de **tiers garant**, l'assuré est responsable du paiement de la facture du médecin, des laboratoires ou des soins à domicile. Sur présentation de la facture originale, la caisse de maladie en rembourse le montant, sous déduction de la franchise et de la quote-part éventuelle.

Dans le système du **tiers payant**, la caisse de maladie paie les frais d'hôpital ou de pharmacie et facture à l'assuré sa part, c'est-à-dire la franchise et la quote-part éventuelle.

La **franchise** est le montant de base que tout assuré nécessitant des soins doit payer avant de pouvoir prétendre à un quelconque remboursement. Elle est fixée, au minimum, à 300 fr. par année. Des franchises plus élevées peuvent être choisies.

La **quote-part** comprend la participation de l'assuré aux divers frais, soit 10 % du montant des factures, mais avec une limite annuelle de 700 fr. Elle est, évidemment, due en plus de la franchise.

Au 1^{er} janvier 2004, est entré en vigueur un nouveau tarif médical, le **tarmed**. Une nouveauté en ce sens que chaque acte médical comporte le même nombre de points dans toute la Suisse. Chaque prestation est cataloguée et porte un numéro. (Il y en a plus de 4'600).

La valeur du point peut, par contre, être différente d'un canton à un autre, ce qui fait grincer des dents pas mal de praticiens. En Valais, la valeur du point a été arrêtée actuellement à 78 centimes.

Le **TARMED** est valable seulement pour les soins ambulatoires dispensés, soit par le corps médical, soit par les établissements hospitaliers. Les consultations, les visites, les téléphones sont facturés par unité de 5 minutes. A l'avenir, on verra

peut-être le médecin porter, autour de son cou, outre le stéthoscope, un chronomètre lâchant son bip toutes les 5 minutes...

Les tarifs pour les urgences en dehors des heures de consultation vont augmenter sensiblement. D'autres prestations coûteront un peu moins, car, au nom de la sacro-sainte « neutralité des coûts », les dépenses cantonales ne devraient pas être supérieures à celles de l'année 2003.

La nouvelle facture comportera donc le numéro des prestations - le nom des prestations et le nombre de points pour chacune d'elles. Le montant de la facture représentera le total des points multiplié par 78 centimes.

Conseil: un coup d'oeil sur les factures n'est jamais superflu.

Et voici le conseil de mon ami Cyprien: « Mangez de l'ail, c'est bon pour l'organisme et cela éloigne les importuns »

Frido Dayer

Als Fortsetzung zum Artikel in der letzten Nummer über die Krankenkassen hier einige Erläuterungen zum Zahlungs- und neuen Berechnungssystem der Arztkosten.

Als **Honorarschuldner** ist der Versicherte verantwortlich für die Zahlung der Rechnungen des Arztes, der Labors oder der Heimpflege. Aufgrund der Originalrechnungen vergütet die Kasse den Betrag nach Abzug der Franchise und der allfälligen Kostenbeteiligung zurück.

Beim System der **Direktzahlung** bezahlt die Kasse die Spital- oder die Apothekerrechnung und stellt dem Versicherten seinen Anteil in Rechnung, nämlich die Franchise und die allfällige Kostenbeteiligung.

Die **Franchise** ist der Grundbetrag, den jeder Versicherte für die Behandlungen bezahlen muss, bevor er von der Kasse eine Vergütung beanspruchen kann. Der Minimalbetrag der Franchise ist auf 300

Franken festgelegt. Höhere Beträge sind nach Wahl möglich.

Die **Kostenbeteiligung** setzt sich aus dem Anteil des Versicherten an den verschiedenen Kosten zusammen, nämlich 10% vom Rechnungsbetrag, aber bis höchstens 700 Franken jährlich. Dazu kommt selbstverständlich noch die Franchise.

Am 1. Januar 2004 wurde eine neue Berechnung des Arzttarifs, der **Tarmed**, eingeführt, bei der jede Leistung des Arztes in der gesamten Schweiz die gleiche Punktezahl erhält, die in einem Katalog mit über 4600 Nummern aufgelistet ist.

Der Wert eines Punktes jedoch kann in jedem Kanton verschieden sein, wogegen sich mancher Arzt sträubt. Das Wallis hat sich gegenwärtig für 78 Rappen je Punkt entschieden.

Der **Tarmed** gilt nur für die **ambulante Behandlung** durch die Ärzte oder die Spitalanstalten.

Die Konsultationen, die Besuche und die Telefonate werden nach Einheiten von fünf Minuten verrechnet. In Zukunft sieht man bei einem Arztbesuch vielleicht den Arzt mit einem Zeitmesser neben dem Stethoskop um den Hals, der alle fünf Minuten piepst...

Die Tarife für die Notfälle ausserhalb der Konsultationsstunden werden stark zunehmen. Andere Leistungen werden etwas weniger kosten, weil die kantonalen Ausgaben im Namen der sakrosankten « Kostenneutralität » diejenigen von 2003 nicht übersteigen sollten.

Die neuen Rechnungen enthalten somit die Nummer der Behandlung, die Bezeichnung der Leistungen und die Nummer jeder Leistung. Die Anzahl Punkte, vermehrt mit 78 Rappen, ergibt den Rechnungsbetrag.

Ratschlag: Ein Blick in die Rechnung schadet nicht.

Noch ein Ratschlag von meinem Freund Cyprian: Essen Sie Knoblauch, er ist gut für den Leib und hält die Leute fern.

Frido Dayer



« On pensera aussi à eux »

En mai, lors de la votation sur l'AVS,
les Aînés exprimeront leur solidarité
avec toutes les générations.

Cette petite parabole d'un inconnu :

Un Homme tomba dans un trou et se fit très mal...

Un Cartésien se pencha et lui dit: «Vous avez dû commettre quelques péchés»,

Un Scientifique calcula la profondeur du trou,

Un journaliste l'interviewa sur ses douleurs,

Un Yogi lui dit: «Ce trou est seulement dans ta tête, comme ta douleur»,

Un Médecin lui lança deux comprimés d'aspirine,

Une Infirmière s'assit sur le bord et pleura avec lui,

Un Thérapeute l'invita à trouver les raisons pour lesquelles ses parents le préparèrent à tomber dans le trou,

Une Praticquante de la pensée positive l'exhorta: « Quand on veut, on peut »,

Un Optimiste lui dit: «Vous auriez pu vous casser une jambe»,

Un Pessimiste ajouta: «Et ça risque d'empirer»,

Puis un Enfant passa et lui tendit la main.

Bonne fête de Pâques !

Antoine Maillard

10^e Assemblée générale ordinaire de la Fédération Valaisanne des Retraités Mercredi, 31 mars 2004, à 15 h 30, au Centre professionnel, à Sion

1. Accueil.
2. Procès-verbal de l'assemblée 2003
3. Rapport de la présidente.
4. Landsgemeinde 2003
5. Présentation des comptes de l'exercice 2003
Rapport, approbation, budget 2004
6. Commission de presse
7. Commission des aînés
8. Perspectives 2004
9. Election complémentaire au Comité
10. Divers

La FVR est votre affaire. Soyez présents! Le nombre, c'est la force!



L'assemblée générale du **Club des Aînés de Sion** - qui compte plus de 350 membres - (notre photo) a permis de relever l'importante activité organisée en cours d'année et de prendre connaissance du copieux programme 2004. Les séances de cinéma ont toujours plus de succès et les vacances bleues à Aix-les-Bains ont été une réussite que l'on renouvellera cette année. Marches, jeux, rencontres demeurent également à l'ordre du jour, ainsi que le Noël des Aînés. Les comptes sont en bonne santé et le comité a été reconduit avec Jean-Marie Courtine à la présidence et Anne-Lise Pitteloud qui remplace la caissière Thérèse Héritier. Une verrée « à la valaisanne » a permis de prolonger les débats dans une atmosphère très amicale.

LES VOEUX DU MDA

Présidé par Roger Tissières, de Sierre, le MDA section valaisanne a également repris ses activités.

Dans ses vœux, le président a dit admirer :

- les participants au thé dansant qui, l'espace d'un après-midi, sont tout de souplesse retrouvée,
- ceux qui travaillent leur mémoire en se faisant conteuses d'histoires ou en apprenant une nouvelle langue,
- ceux qui, à force de marche ou de ski, réveillent des muscles endormis,
- les comédiens qui sans se lasser répètent gestes et texte pour en parfaire l'harmonie et peaufiner la diction...

Pro Senectute a proposé aux aînés, durant la saison d'hiver, une initiation au ski de fond et au skating en complément à toutes les sorties organisées par les sections des aînés une fois par semaine.

C'est au Mollendruz qu'a eu lieu, par exemple, la sortie en raquettes permettant de découvrir de nouvelles sensations sur la neige.

D'autre part, la **journée cantonale des aînés** a réuni, dans une ambiance fort agréable, 400 skieurs à Zinal.

Le **club des aînés de Martigny** et environs, présidé par Jean-Claude Jonneret, a inauguré son nouveau local, Rue du Grand Saint-Bernard 4, au cours d'une agréable manifestation. L'assemblée générale a eu lieu le 4 mars.

Depuis plus de 30 ans, la **commune de Port-Valais** organise une Journée des Aînés. Celle qui vient de se dérouler a réuni 120 personnes à l'Institut Hôtelier César Ritz au Bouveret. Fanfare et Chorale ont égayé la manifestation à laquelle participait le président de la commune, M. Paul Baruchet.

Les aînés de Monthey et environs, présidés par Claire Derivaz, ont établi un agréable programme pour l'année en cours. Outre la dizaine de sorties de ski de fond, il y a les festivités de Carnaval; la visite des Adonis à Charrat, en mai; les sorties au barrage d'Emosson en juin et à Annecy en septembre. D'autre part, un pèlerinage du 4 au 7 août emmènera les participants en Belgique avec étapes à Beauring, Dinant et Namur, en compagnie du curé Roudit.

Nous reviendrons dans **notre prochain numéro** sur les assemblées de la Fédération Valaisanne des retraités; le MDA VS et le club des aînés de Martigny.

R. Clivaz

Fête des Générations

Les 4 et 5 juin, à Sion, deux jours de conférences, débats, expositions, animations, pour stimuler les relations entre les générations. Deux jours pour s'informer, s'amuser, rencontrer, connaître le domaine intergénérationnel.

Nous recherchons des bénévoles. Annoncez-vous à **Marie-Jo Nanchen** (Pro Senectute Valais) tél. 079 543 44 51 ou e-mail: mjnanchen@vs.pro-senectute.ch

Par avance, merci !

Les organisateurs



En août, William Bressoud fêtera son 80^e anniversaire. Mais les ans n'ont pas d'emprise sur lui. Il reste dynamique, généreux, passionné. Et passionnant.

William Bressoud, quel est le secret de votre vie si épanouie?

J'ai passé toute ma vie à Vionnaz et j'ai aimé mon travail. Ce n'est pas un secret. Mais, ça m'a sûrement beaucoup apporté. J'aime ma commune, que j'ai vue se développer de façon harmonieuse. Conseiller communal durant 4 ans, j'ai apporté ma modeste contribution à ce développement. J'en retire une certaine satisfaction.

Mais votre vie professionnelle se passe à Monthey?

Après les classes primaires et l'Ecole Industrielle à Monthey, j'entre à l'usine Ciba. J'ai 17 ans. En 43 ans, l'effectif de Ciba a passé de 450 à

A la pêche, on se lave l'esprit!

2'700 personnes. Vous voyez ma chance: j'ai travaillé toute ma vie dans une entreprise où, année après année, on embauchait. Après un laboratoire et les ateliers de fabrication, j'ai été contremaître au département des matières à mouler, plus connues sous le nom de résines araldit.

J'ai été syndicaliste. Je ne pouvais rester indifférent face aux problèmes des travailleurs. Mais je ne voulais pas opposer les gens. J'ai voulu être un trait d'union (Comme la publication que vous avez dans les mains!) entre la direction et les ouvriers. Avec la confiance des uns et des autres, j'ai beaucoup obtenu en retour.

Je crois que la pêche est importante dans votre vie

La pêche est ma passion. Elle m'a énormément apporté. Le plaisir, la satisfaction physique, le grand air. Et le bien-être intérieur. A la pêche, on se lave l'esprit. J'ai résolu de nombreux problèmes le long d'un canal ou au bord d'un lac de montagne. J'ai présidé durant 20 ans la

section (Fédération Cantonale Valaisanne des Pêcheurs Amateurs) du district de Monthey, avant d'être nommé président cantonal, fonction remplie durant 12 ans et conclue par le titre de Président d'honneur.

Et il y a les Aînés!

C'est la suite logique de mon activité d'abord à la FOMH, puis durant de longues années à l'Association Suisse des Contremaîtres. J'étais bien placé pour comprendre les aînés. Ce qu'ils ont apporté à la société, ce qu'ils peuvent en attendre. Ce fut l'AVIVO, comme président de la section de Monthey, et la Fédération valaisanne des retraités. Encore aujourd'hui, tous les quinze jours, je participe à l'organisation ainsi qu'à l'animation d'une journée de détente pour les personnes âgées de Vionnaz et c'est chaque fois un plaisir renouvelé.

Propos recueillis par
Antoine Maillard

Trait d'Union



Binde-Glied

Fédération Valaisanne
des Retraités

Walliser Vereinigung der Rentner

Impressum

Editeur: Fédération valaisanne des retraités
Case postale 492 - 1951 Sion
Rédaction: Antoine Maillard 3960 Sierr
Deutsche Übersetzung: Klemens Arnold, Sitten
Imprimerie: Zufferey-Offset, Sion
Adresse: Atelier St.-Hubert, Sion

Parutions

4 fois l'an. Abonnement: frs 10.-
Abonnement + cotisation Frs. 20.-
Abonnement + cot. couple Frs. 30.-
CCP 19-3899-4

Sie haben das neue Binde-Glied kennen und schätzen gelernt. Um die nächsten Nummern - vier pro Jahr - nicht zu verpassen, können Sie diese mit Hilfe des beiliegenden ausgefüllten Einzahlungsscheines abonnieren.

Preise:

Fr. 10.- Abonnement allein
Fr. 20.- Abonnement + Mitgliederbeitrag
Fr. 30.- Abonnement + Mitgliederbeitrag für Ehepaare

HPC 19-3899-4

Danke für Ihre willkommene Unterstützung.